

Bonjour,

Toutes les précautions en terme d'hygiène doivent être prises à l'occasion des nécessaires opérations en lien avec le retour de quatorzaine. En effet, la question du nettoyage des services dans lesquels il y a eu des cas probables de Covid-19 est un sujet important.

Les préconisations concernant ce nettoyage ont été données par la médecine de prévention à la DRFIP 75 et transmises aux organisations syndicales de ce département. Vous les trouverez en pièces jointes.

Cela nous amène donc de nouveau à vous demander si tous les sites ou services où il y a eu des cas probables de Covid-19 ont bien été nettoyés et, surtout, si ces préconisations sont les mêmes dans notre département. Ce qui pour nous doit être le cas. Il serait incompréhensible que tous les départements ne soient pas harmonisés sur ce sujet au combien important !

Dans vos messages quotidiens, vous précisez le nombre de cas (suspectés ou avérés) sans précisions de la localisation de ces cas. Pour exemple, hier 2 cas de plus signalés avec une augmentation du nombre de services concernés (21 pour 19 vendredi...)

Ainsi, afin de permettre aux représentants du personnel que nous sommes d'avoir une connaissance réelle de la situation et la possibilité de la suivre avec tous les éléments nécessaires, **nous vous demandons de nous indiquer précisément quels sont les sites et services concernés par les cas de suspicions (ou avérés) avec la déclinaison des mesures prises pour les agents et le service.**

Enfin, **concernant la restauration**, avez vous un retour concernant les frais de missions pour les agents en présentiel ? Il semble que le décret ait enfin été publié et les frais seraient versés avec effet rétroactif (ce que nous demandons depuis le début du confinement)

Cordialement

Pour la section Solidaires Finances Publiques 38
Isabelle FERRUCCI